

Paris, le 26 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part du FCP Covéa Actions Euro (le Fonds), et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Dans le cadre d'une optimisation de la gamme des OPC de Covéa Finance, la Société de gestion a décidé de fusionner votre FCP Covéa Actions Euro dans le FCP Covéa Actions Croissance, dont les stratégies d'investissement sont proches. Ainsi, la part I (FR0013367182) absorbera la part I (FR0010567487), et la part C (FR0007022157) absorbera la part A (FR0000441636) du Fonds.

En vue de la réalisation de l'opération de fusion, il est prévu que le FCP Covéa Actions Croissance procède à l'émission de parts I (FR0013367182), et de parts C (FR0007022157) qui seront attribuées aux porteurs du Fonds en échange des parts I (FR0010567487), et A (FR0000441636) du FCP Covéa Actions Euro.

Par ailleurs, nous vous informons de la mise en place du dispositif de plafonnement des rachats ou « Gates » sur le FCP Covéa Actions Croissance. L'OPCVM pourra mettre en œuvre le dispositif dit de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs de l'OPCVM sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective. Ce dispositif à caractère exceptionnel ne peut être mis en œuvre qu'en cas de survenance concomitante de crise avérée d'une particulière gravité entraînant une dégradation subite et imprévisible de la liquidité sur les marchés financiers et de rachats importants au passif de l'OPCVM.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 23/01/2024 et entrera en vigueur le 04/03/2024 sur la base des valeurs liquidatives du 01/03/2024.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 27/02/2024 au 04/03/2024. La dernière valeur liquidative du FCP Covéa Actions Euro sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 28/02/2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 27/02/2024.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque** : Oui
- **Augmentation du profil de risque** : Oui
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque** : Très significative



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Si vous êtes une personne physique et dans le cas où vous opteriez pour un rachat, que celui-ci soit effectué avant ou après la fusion, il sera soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux. Votre gain sera imposable dès le premier euro au taux global de taxation de 34,5% (21% d'impôt + 13,5% de prélèvements sociaux) si vous avez opté pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le Fonds absorbant ?

Voici les principales différences entre votre Fonds et le Fonds absorbant.

	Avant Covéa Actions Euro (absorbé)	Après Covéa Actions Croissance (absorbant)
Acteurs intervenant sur le Fonds absorbé /le Fonds absorbant		
CAC	PWC	Deloitte




Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	L'objectif de gestion est de réaliser, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence, MSCI EMU calculé au cours de clôture en euros et dividendes nets réinvestis en étant exposé aux marchés actions de la zone euro.	L'objectif de gestion de l'OPCVM est de rechercher, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une plus-value nette de frais des investissements effectués sur le marché européen des actions des pays de la zone euro en favorisant les valeurs de croissance.
Indicateur de référence	MSCI EMU (dividendes nets réinvestis)	95% MSCI EMU, 5% CAC® Small

Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*			Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Risque lié à des investissements dans des petites capitalisations : [0% ; 20%]	Risque lié à des investissements dans des petites capitalisations : [0 ; 50%]	+
	Risque lié à l'investissement dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 000 000 euros : [0% ; 110%]	Risque lié à l'investissement dans des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 000 000 euros : [5% ; 110%]	+
	Risque lié à l'investissement dans des titres intégrant des dérivés : [0% ; 15%]	Risque lié à l'investissement dans des titres intégrant des dérivés : [0% ; 10%]	-
	Risque lié à l'investissement dans des titres de créance et	Risque lié à l'investissement dans des titres de créance et	-

	instruments du marché monétaire : [0% ; 25%], dont <ul style="list-style-type: none"> Risque lié à l'investissement dans des titres de créance et instruments du marché monétaire de notation supérieure ou égale à Investment Grade [0% ; 100%]; Risque lié à l'investissement dans des titres de créance et instruments du marché monétaire de notation inférieure à Investment Grade [0%]. 	instruments du marché monétaire : [0% ; 25%], dont <ul style="list-style-type: none"> Risque lié à l'investissement dans des titres de créance et instruments du marché monétaire de notation supérieure ou égale à Investment Grade [0% ; 80%]; Risque lié à l'investissement dans des titres de créance et instruments du marché monétaire de notation inférieure à Investment Grade [0% ; 20%]. 	- +
Evolution de la fourchette de sensibilité	Fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 5	Fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 8	+

Modalités de souscriptions/Rachats		
Plafonnement des rachats*	Non	Plafonnement à hauteur de 5%
Fermeture/ réouverture des souscriptions	Parts fermées à la souscription et au rachat du 27/02/2024 au 04/03/2024	Parts rouvertes à la souscription le 05/03/2024

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF portant sur l'opération de fusion, en date du 23/01/2024.

Frais			
Frais de gestion financière TTC	Part A : 1,60% Part I : 0,60%	Part C : 1,60% Part I : 0,70%	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Part A : 1,50% Part I : 0,50%	Part C : 1,60% Part I : 0,70%	
Frais de fonctionnement et autres services	0,05% maximum	0,02% maximum	

Informations pratiques		
Dénomination	Covéa Actions Euro	Covéa Actions Croissance
ISIN	Part A FR0000441636 Part I FR0010567487	Part C FR0007022157 Part I FR0013367182

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), le prospectus et le règlement modifiés de votre OPC seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du 4 mars 2024.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Annexe 1 – Informations sur les spécificités fiscales de l'opération et exemple de calcul de parité et de soulte

Information sur les spécificités fiscales de l'opération

Les porteurs de parts – personnes physiques – du FCP absorbé bénéficient du régime du sursis d'imposition en application de l'article 150-O B du Code Général des Impôts (CGI) : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus-value est imposable l'année où les titres reçus lors de l'échange seront cédés ou rachetés.

Pour les porteurs de parts – personnes morales – du FCP absorbé et soumis à l'impôt sur les sociétés, la plus ou moins-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 du CGI. Le profit ou la perte est compris dans le résultat imposable de l'exercice au cours duquel les parts reçues en échange sont cédées, dès lors que la soulte n'excède ni 10% de la valeur liquidative des parts reçues ni le profit réalisé lors de la fusion, à défaut de quoi la plus-value est immédiatement imposable.

En cas d'échange avec soulte, la plus-value réalisée est, à concurrence du montant de la soulte reçue, compris dans le bénéfice de l'exercice au cours duquel intervient l'échange.

Exemple de calcul de parité et de soulte

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 14/12/2023, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative du fonds absorbé et la valeur liquidative du fonds absorbant) aurait été de :

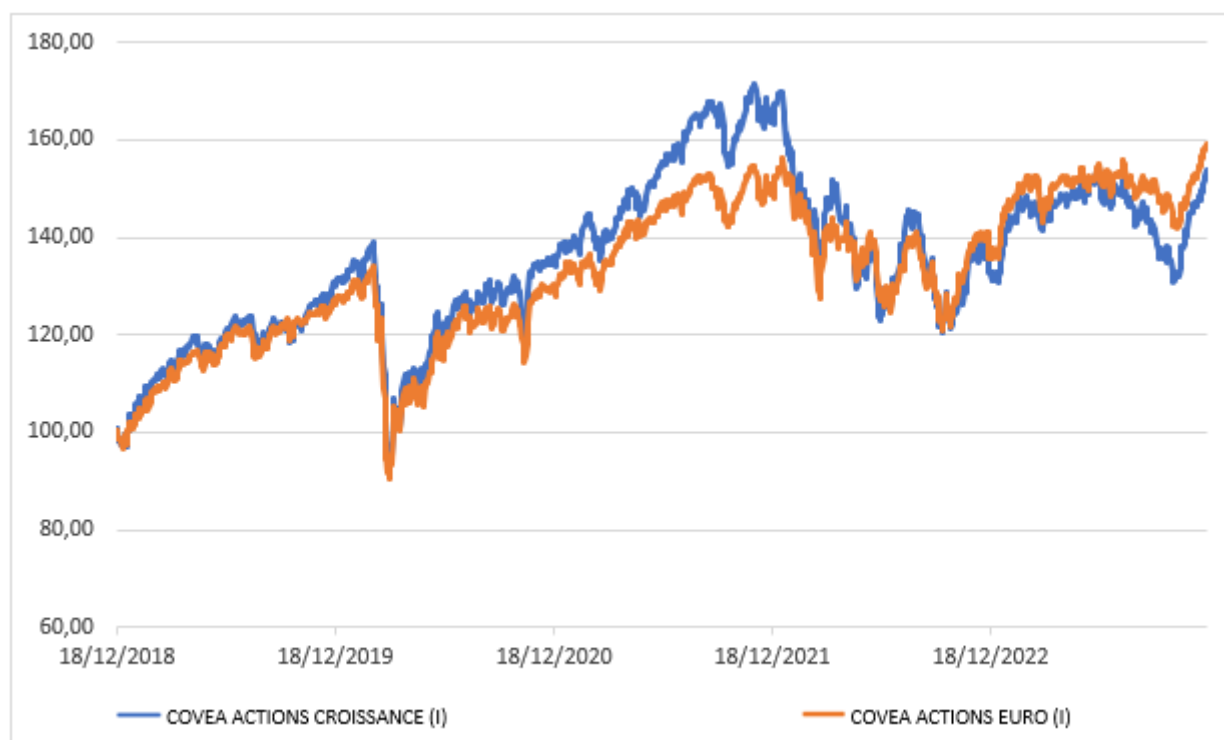
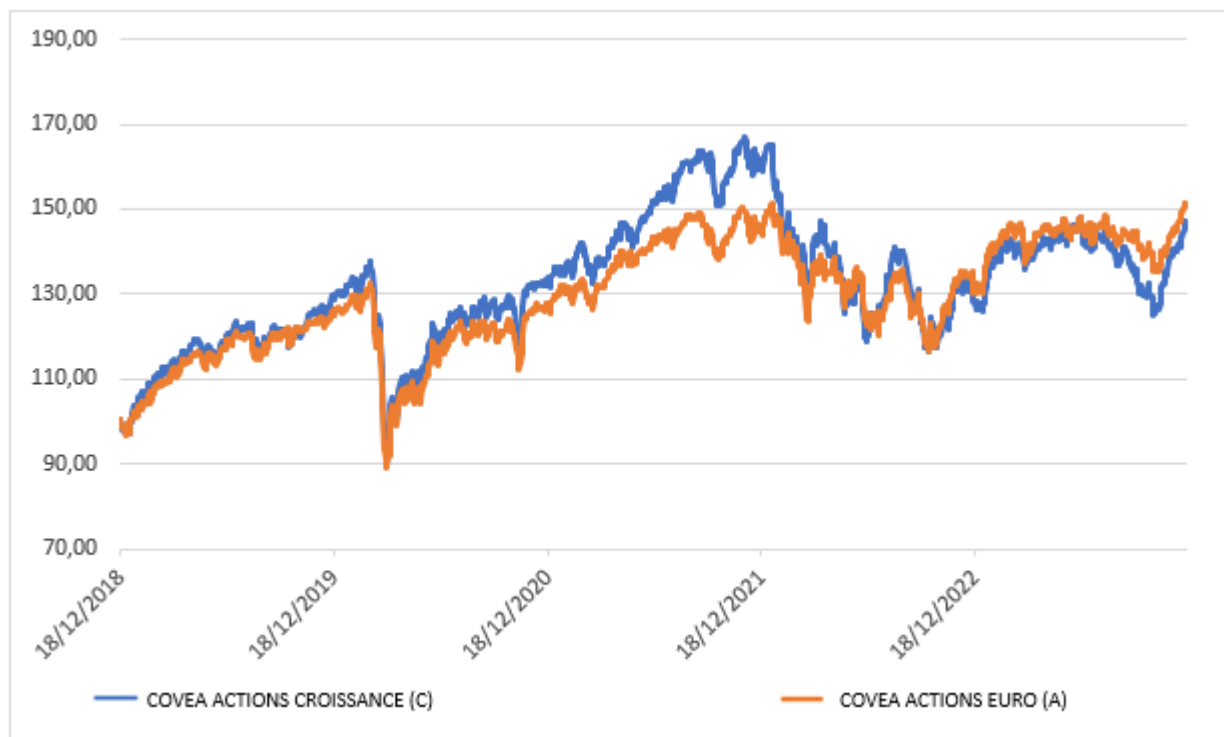
- VL de Covéa Actions Euro (A) (29,08) / VL de Covéa Actions Croissance (C) (84,07) soit 0,3459
- VL de Covéa Actions Euro (I) (204,15) / VL de Covéa Actions Croissance (I) (129,16) soit 1,5806

Les porteurs de part du fonds Covéa Actions Euro auraient donc reçu 0,3459 part C du FCP Covéa Actions Croissance ainsi qu'une soulte de 0,000000003099 € pour 1 part A du fonds Covéa Actions Euro.

Les porteurs de part du fonds Covéa Actions Euro auraient donc reçu 1,5806 part I du FCP Covéa Actions Croissance ainsi qu'une soulte de 0,000001068 € pour 1 part I du fonds Covéa Actions Euro.

Annexe 2 – Performances* comparées des fonds Covéa Actions Croissance et Covéa Actions Euro

Les graphiques ci-après présentent une comparaison des performances des OPC concernés par la présente fusion en base 100, du 18 décembre 2018 au 14 décembre 2023.



*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Covéa Finance

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007
 SAS au capital de 24 901 254 euros | RCS Paris B 407 625 607
 Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS
 Tél : 01.40.06.51.50
www.covea-finance.fr